

Procès-verbal provisoire

16^e Assemblée des Délégués de l'ASGT le 19 août 2020

Début : 19h00

Fin : 19h55

Lieu : Salle des Rois, Arquebuse Genève

PV à valider lors de l'AD de mars 2021

Ordre du Jour

1. Ouverture et constitution de l'Assemblée, nomination des scrutateurs
 2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 23 mars 2019
Disponible sur notre site : www.a-s-g-t.ch/rapports-annuels
 3. Rapport de gestion 2019
 4. Compte rendu financier 2019
 5. Rapport des vérificateurs aux comptes
 6. Discussion et approbation des rapports
 7. Fixation des cotisations 2020
 8. Présentation, discussion et approbation du budget 2020
 9. Elections et Elections :
 - 9.1 Elections au Comité
 - 9.2 Réélection au Comité
 - 9.3 Membres du Bureau
 - 9.4 Election d'une Société de vérification des comptes
 10. Informations et Divers
 11. Propositions des Sociétés
-

Président :

- M. Laurent JAKOB

Procès-verbal :

- Mme Sandra CEREGHETTI

Présences :

- Sociétés représentées 16
- Nombre de voix des sociétés 64
- Membres du comité 8
- Membres ayant droit de vote 72
- Majorité = moitié des votants + 1 37

1. Ouverture et constitution de l'Assemblée, nomination des scrutateurs

Le Président salue les délégués des Sociétés genevoises, les tireuses, et les tireurs. Il remercie d'avoir répondu une nouvelle fois à l'invitation malgré les circonstances exceptionnelles.

Le Président ouvre la 16^e assemblée des délégués de l'Association Sportive Genevoise de Tir.

Elle a été convoquée conformément aux statuts, les délibérations sont donc valables. Le Président signale qu'exceptionnellement cette année, à cause des restrictions sanitaires dues au Coronavirus, chaque Président ou son remplaçant représente l'ensemble des délégués de sa société et donc a le nombre de voix y correspondant.

La tenue du procès-verbal est confiée à la secrétaire, Sandra CEREGHETTI. L'assemblée sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera ensuite effacé. Le Président invite les délégués qui prendront la parole à s'annoncer, et à donner leur nom, prénom et société représentée, avant de formuler leurs questions ou remarques.

Le Président demande s'il y a des remarques concernant l'ordre du jour :

Aucune demande de modification n'est formulée.
--

Le Président tient à remercier en préambule, la société de l'Arquebuse et Navigation, ainsi que son Président, M. André MAURY, non seulement pour la mise à disposition de la salle des Rois, nécessaire et indispensable à l'organisation de notre manifestation annuelle, mais aussi pour le vin d'honneur offert en fin de session.

Le Président salue les 22 sociétés membre de l'ASGT.

Certaines sociétés se sont excusées les présentes sont représentées soit par leur Président (P) soit par un délégué (D) :

S.T.S.G. Société de Tir Sportif Genève	Jean-Claude ABOUGHANEM (P)
Société de tir Servir Police	Lucas MAGNIN (P)
Société des Carabiniers de Carouge	Patrizia DÄHLER (P)
Société de tir militaire Le Tell	Patrick FRIEDLI (D)
Société de tir de Laconnex	Absent
Société militaire de Genève, section tir	Jean-Daniel GERBER (P)
Les amis Mousquetaires des Trois Chênes	Excusé
Carabiniers Genevois, section tir	Jean-Michel GIORIA (P)
Société de tir Sous-officiers et soldats	Excusé
Société de tir La Fraternelle de Bernex	Laurent FOURNIER (D)
Société de tir La Centrale	Emile FLEURY (D)
Société Chênoise de tir	Pierre-Alain HOHER (D)
Exercices de l'Arquebuse et la Navigation	André MAURY (P)
Société de tir de Veyrier	Marc SCHULER (D)
Société de tir de loisirs Les Avanchets	Olivier MIOTTI (P)
Société des Carabiniers de Jussy	Daniel MULLER (P)
Les Tireurs de Troinex	Excusé
Société de tir Pro Helvetia	Jérôme BLONDIN (P)
Les Amis du Mannequin	Alain BOSSUS (P)
Société de tir de Versoix	Philippe MASMEJAN (D)
Carabiniers Réunis de Satigny (PC)	Absent
Carabiniers Réunis Satigny-Russin-Dardagny	Excusé

Toutes les décisions se votent à main levée ou à bulletin secret, ceci à la demande de l'assemblée (1/4 des présents), la majorité simple est appliquée.

Le Président demande que tous les points soumis à l'assemblée soient votés au moyen du bulletin de vote.

Le Président ne participe au vote qu'en cas d'égalité.

Le Président propose, au vu du nombre restreint de votant, de ne pas nommer de scrutateurs. Chaque Président ou représentant a reçu une carte de vote avec le nombre de voix correspondant à sa société. Bien entendu, si quelqu'un désire séparer ses voix, il peut le faire. Il remercie de le stipuler lors de chaque vote afin que Mmes Céline BLANC et Sandra CEREGHETTI puissent faire le compte des votes.

Le Président signale à l'assemblée que, pour cause du Coronavirus, les membres d'honneur et les représentants habituels des autorités civiles, militaires, sportives et associatives n'ont malheureusement pas pu être invités, et présente toutes ses excuses.

2. Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire des délégués du 23 mars 2019

Le Président rappelle à l'assemblée que le PV de la 15^e assemblée des délégués du 23 mars 2019 à Bernex se trouve aux pages 5 à 16 du rapport annuel 2019, ainsi que sur le site de l'ASGT :

www.a-s-g-t.ch/rapports-annuels

Le PV de la 15 ^e assemblée ordinaire des délégués est accepté.

3. Rapport de gestion 2019

HOMMAGE AUX DISPARUS

Les noms des membres décédés, que leurs sociétés ont communiqués, se trouvent à la page 20 du rapport annuel.

Le Président demande à l'assemblée de se lever pour un instant de recueillement.

Mme Christiane BEYELER, Présidente de la société de tir Les Amis du Mannequin de 1988 à 2016, et membre d'honneur dès 2016. Elle a également été secrétaire, membre de la société cantonale de tir de 1992 à 2001 et marraine du drapeau des jeunes tireurs. (Décédée en 2018, mais qui avait échappé au rapport 2019).

Mme Marie-Hélène HERGER, Commissaire à l'Arquebuse de 2008 à 2015, Secrétaire Générale de 2015 à 2019.

M. Paul ARNO, Membre de la société des Carabiniers de Carouge.

M. Serge AUDERSET, Membre d'honneur de l'ASGT.

M. Jean-Pierre BOSSART, Membre de la société Servir Police.

M. Eric FAHRNER, Commissaire à l'Arquebuse de 1993 à 2007.

M. David GERARD, Commissaire à l'Arquebuse de 2012 à 2016.

M. Mario GIRARDIN, Membre de la société Servir Police.

M. Werner JEKER, Membre d'honneur de la société de tir Pro Helvetia.

M. Edmond MEYLAN, Membre de la société Chênoise de Tir.

M. Jean-Claude MONNIER, Membre du comité de la société des Carabiniers Réunis de Satigny depuis de nombreuses années, adjoint de la directrice de tir.

M. André MÜHLEMANN, Président de la société des Carabiniers Genevois, section de tir de 1977 à 1983. Membre de ladite société de 1965 à 2019.

M. Frédéric REYMOND, Membre de la société des Tireurs de Troinex.

M. Jorge SANCHEZ, Membre de la société des Carabiniers réunis Satigny-Russin-Dardagny.

M. Maurice SCHERRER, Membre d'honneur de l'ASGT.

M. Jean VAUCHER, Membre de la société de tir de Versoix.

M. Jean-Robert WARINSKI, Membre d'honneur de la société Servir Police.

M. Max WERLEN, Membre de la société de tir La Centrale.

Le Président commence son rapport en rendant hommage à ceux qui propulsent Genève sur les plus hautes marches des podiums au niveau Suisse, en permettant ainsi à notre petit canton d'être reconnu parmi les plus grands. La liste (impressionnante) des médaillés sur les podiums suisses se trouve en page 21 du rapport annuel 2019. Cette liste est établie sur la base d'informations transmises par les sociétés et les chefs de discipline. Il est donc indispensable de bien penser à la transmission de toutes les informations. Il y a passablement de concours dans de nombreuses disciplines et il n'est pas facile de tous les suivre.

L'ASGT tient à féliciter très chaleureusement ces championnes et champions pour leur investissement et leurs succès. Nos champions dépassent même les frontières du pays puisque Jennifer KOCHER à la carabine C10 et Steve DEMIERRE au pistolet P10 ont été sélectionnés par la FST pour les Championnats d'Europe à Wroclaw en Pologne.

Jennifer KOCHER continue sa progression au Centre Romand de Performance (CRP) à Lausanne. L'ASGT en est fière et heureuse, et c'est pourquoi, elle reconduit son soutien financier. De même, une autre et jeune athlète rejoint le CRP. Il s'agit de Mégane DUCHOUD, aussi à la carabine. Dans la continuité de sa mission de soutien à la formation des jeunes et de la relève, l'ASGT a également décidé de la soutenir financièrement par une allocation de Frs. 1'000.- par année. Il est remis ici deux chèques à leur Président André MAURY, qui fera suivre avec les félicitations de l'ASGT. L'ASGT espère que ces deux subventions, en plus des paiements directs faits au CRP, aideront ces jeunes athlètes, et elle encourage les sociétés à proposer et à former les jeunes pour la relève.

Rapport du Président

« L'année 2019 fut une déception politique avec la perte d'une partie de nos droits lors de la votation du 19 mai dernier. Nous avons constaté que le peuple était plus sensible aux arguments émotionnels, tous biaisés qu'ils puissent être, qu'aux arguments sportifs et patriotiques. Nous avons perdu une bataille, pris bonne note et tiré les conséquences. Sur proposition des comités romands, la FST met en place un fond de soutien pour agir plus rapidement au niveau politique et supporter plus efficacement le lobbying lors des prochaines attaques contre nos droits et coutumes. La tune du tireur sera réintroduite afin que chacun puisse participer à cet effort.

Mais assez parlé politique. Notre sport se porte bien ; nous sommes la 4^{ème} fédération suisse, avec 65'000 licenciés. Pour Genève, nous observons même une croissance du nombre de licences : de 1'401 en 2018 nous sommes passés à 1'426 en 2019.

Les cours JT 2019 ont été encore une fois un succès : sur plus de 4'000 lettres d'invitation envoyées, nous avons enregistré 609 inscriptions et malheureusement dû en refuser 205, faute de place. Au niveau participation, ceci nous place très haut au niveau suisse, puisque 4 sociétés genevoises sont dans le top 10 sur 822 pour toute la Suisse.

Au niveau cantonal, nous avons organisé 28 finales genevoises toutes disciplines confondues (groupes et individuelles).

Le canton a été très dignement représenté lors des 3 matchs romands : C10/P10 ; C50 et F300/P25/P50 et du match amical FR/VD/VS/GE avec plusieurs médailles d'or à la clé. Deux « petits nouveaux » ont également reçu la maîtrise romande : Guillaume BLANC et Philippe WEBER. Félicitations à tous les matcheurs.

Une Association n'est rien sans appui, techniques, financiers et politiques, je tiens à les remercier, même s'ils ne sont pas là ce soir. Je ferai donc bref.

Permettez que je remercie en premier, l'ensemble des communes genevoises, qui, par leurs soutiens techniques et financiers, assument leurs rôles actifs au sein de la commission paritaire pour l'entretien des installations des lignes de tir, merci à celles qui accueillent les stands genevois sur leurs terres et qui soutiennent leurs sociétés locales.

Je tiens à remercier, au nom de toutes les sociétés et de tous les tireurs genevois, M. Jérôme FELLE, directeur général, de l'OCPPAM, ainsi que toute son équipe, pour le soutien qu'ils portent au tir en général.

Mes remerciements à la Commission cantonale d'Aide au Sport, pour le soutien financier accordé à l'ASGT et à certaines sociétés de tir orientées vers la formation des jeunes.

Enfin, mes remerciements aux membres des comités de vos sociétés, aux moniteurs JT, aux moniteurs de tir et responsable des tirs militaires, aux officiers de la commission cantonale, et à tous les bénévoles qui permettent de continuer sereinement nos activités de tir.

Pour terminer, je tiens aussi à remercier très sincèrement les membres du Comité, du bureau de l'ASGT et les membres hors comité pour leur précieuse collaboration, un véritable et grand merci à eux, merci de leur aide.

Je suis conscient que, sans vous tous, rien ne serait possible, bravo à vous. »

4. Compte rendu financier 2019

Le Président passe la parole au caissier, M. David COUTAU qui présente les comptes 2019, ainsi que le budget 2020 remis à l'entrée de la salle.

M. David COUTAU informe l'Assemblée que l'année 2019 s'est terminée sur une perte de Frs 10'062.- et présente quelques explications quant aux charges et revenus de l'année écoulée. Des dépenses exceptionnelles furent la refonte complète de la construction du rapport annuel et un don pour soutenir la campagne contre la nouvelle loi sur les armes. Sinon, de manière plus régulière, la baisse du soutien du Fonds Du Sport se poursuit depuis 9 ans (Frs 11'200.- annuels de moins par rapport à l'année 2010) et les coûts liés au Centre Romand de Performance continuent à augmenter. Les activités Matcheurs ont été entièrement ventilées, ce qui perturbe légèrement la comparaison des comptes avec l'an précédent. La ville de Genève continue à décliner nos demandes de soutien financier car nous avons trop de réserves (3 mois maximum pour bénéficier d'une subvention). Ceci est cependant mitigé car elle nous permet d'utiliser la surface que nous occupons au centre sportif du Bois des Frères gratuitement, ce qui correspond à la moitié du montant alloué par le passé (Frs 2'400.-).

Du côté des revenus, le repas de l'AG a généré une entrée supplémentaire de Frs 1'200.-, les recettes publicitaires sont en baisse et l'utilisation des fonds en hausse. Les Matcheurs ainsi que le P25 ont globalement augmenté leurs revenus durant la période sous revue.

Nous reviendrons par la suite sur le sujet des fonds ou une proposition sera faite afin d'essayer de répondre à la nouvelle pratique des organismes donateurs.

Le Président remercie M. David COUTAU pour ce rapport et pour l'ensemble de son travail tout au long de l'année.

Le Président suggère de répondre aux éventuelles questions après le rapport des vérificateurs des comptes.

5. Rapport des vérificateurs des comptes

La Société Militaire de Genève, Servir Police et la Société de tir Sous-officiers et soldats étaient les sociétés désignées, lors de l'assemblée de l'année passée pour vérifier les comptes de l'ASGT de l'exercice 2019.

Le 7 août 2020, les trois sociétés étaient représentées pour la vérification des comptes par :

- Mme Tracy MONNEY, Société de tir, Sous-officiers et soldats
- M. Lucas MAGNIN, Société de tir, Servir Police
- M. Jean-Daniel GERBER, Société Militaire de Genève

M. Jean-Daniel GERBER de la société Militaire de Genève prend la parole pour la lecture du rapport.

Les vérificateurs recommandent l'acceptation du bilan.

Le Président remercie les vérificateurs des comptes pour leur travail et leur rapport, ainsi que pour leurs questions et suggestions pertinentes.

6. Discussion et approbation des rapports

Le Président ouvre la discussion sur les trois rapports (de gestion, compte-rendu financier et vérificateurs).

Il n'est pas demandé de discussion.

Le Président passe au vote à main levée.

Rapport de gestion, compte-rendu financier et vérificateurs des comptes.

Les trois rapports sont acceptés à l'unanimité.

7. Fixation des cotisations 2020

Au vu du rapport financier, le Comité propose pour cette année, de conserver les cotisations cantonales comme votées en 2018.

0 à 15 licences	200.-
16 à 30 licences	300.-
31 à 50 licences	400.-
51 à 100 licences	650.-
101 à 150 licences	700.-
151 à 200 licences	800.-
201 à 250 licences	900.-
251 à 300 licences	1'000.-
301 à 400 licences	1'100.-
Plus de 400 licences	1'500.-

Les sociétés s'acquittent en plus d'une redevance de Frs. 2.50 par programme obligatoire et de Frs. 5.- pour les programmes des Jeunes Tireurs de première année terminés.

Le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président passe au vote à main levée.

Les cotisations sont acceptées à l'unanimité.

8. Présentation, discussion et approbation du budget 2020

Le caissier expose les principales lignes du budget 2020 remis à l'entrée de l'assemblée, accompagné du rapport annuel 2019. L'année étant bien avancée, les éléments connus sont déjà intégrés dans le budget proposé, pour les autres positions elles ont été globalement réduites de -10% à -100%, sauf pour les éléments fixes. Agréablement, le Fonds du Sport nous a accordé une augmentation de son soutien (+Frs 900.-) pour la première fois en 8 exercices. Il est estimé que les actifs circulants seront en baisse d'environ 30%. Aucune demande de soutien « Covid-19 » n'a été déposée. Une demande spécifique en lien au manque à gagner 2020 sera faite, le cas échéant.

Le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président passe au vote à la main levée.

Le budget est accepté à l'unanimité.

M. David COUTAU aborde maintenant les points sur la refonte des fonds détaillée dans un document remis à l'entrée. La genèse du changement proposé est la baisse systématique des subventions, ce qui a causé passablement de dommages à nos finances depuis 2010. Le point qui nous est principalement reproché est d'avoir trop de réserves ainsi que de ne pas en faire usage de manière suffisante. Malgré une plus grande utilisation lors des derniers exercices, certaines activités ont disparu depuis bien longtemps. L'organisation proposée est une fusion dans des nouveaux fonds dont les buts sont plus adaptés aux activités actuelles. Ceci permettra une utilisation plus dynamique ainsi qu'un mode de financement ajusté.

Sur ce dernier point deux nouvelles contributions et une nouvelle répartition telle que détaillées sur la feuille soumise sont présentées :

1. Les sociétés n'ayant pas d'activités « jeunes » contribuent au fond Relève à titre de soutien aux efforts fournis par d'autres sociétés dans ce domaine, et ce pour Frs 150.-/an.
2. Un franc par licence en soutien aux activités Matcheurs sera prélevé et versé au fond Matcheurs.
3. Le fond Jeunes Tireurs recevra la moitié de la cotisation JT facturée aux Sociétés Membres.

Ce projet a été soumis et approuvé lors de la Conférence des Présidents du 7 novembre 2019.

Il est à remarquer que les demandes pour des événements ponctuels sont plus favorablement accueillies que des demandes de soutien général. Le caissier encourage donc à faire usage des deux canaux de subventionnement que sont le Service des Sports de la Ville de Genève ainsi que le Fond du sport. Attention cependant aux délais qui peuvent être particulièrement longs. Merci de noter que la Ville préfère octroyer des soutiens en nature plutôt que financièrement et que ces deux organismes communiquent entre eux.

Il remercie l'assemblée pour leur attention et leur confiance.

Le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président passe au vote à la main levée.

La refonte des fonds est acceptée avec une abstention.

9. Démissions et élections

Le Président informe qu'il n'y a pas de démission au comité cette année, et il s'en réjouit.

9.1 Election au comité

L'année passée la candidature de M. Alain DUCHOUD comme responsable 300m était acceptée. Durant cette année de probation, il s'est engagé corps et âme dans ce travail. La crise sanitaire n'a pas diminué la charge de travail et il a dû, en plus, jongler avec les différents reports d'échéance. Le comité est très satisfait de son travail et propose de le titulariser comme membre à part entière du comité.

Le Président passe au vote à main levée.

Alain DUCHOUD est élu au comité à l'unanimité.

9.2 Réélection du comité en place

Les statuts demandent la réélection du comité tous les 4 ans. C'est pourquoi, cette année la réélection du comité doit être faite.

Le Président informe que le comité actuel est d'accord de se représenter, il s'agit de :

Mme Céline BLANC	Vice-Présidente, Cheffe JT, Responsable cartes-couronnes, Responsable TC, Responsable SAT, Responsable du tir des retardataires.
Mme Sandra CEREGHETTI	Secrétaire, Rédactrice du rapport annuel, règlements.
M. David COUTAU	Caissier.
M. Jean-Claude ABOUGHANEM	Responsable C50, administration des membres, Adjoint au caissier.
M. Philippe MASMEJAN	Responsable P50.
M. Gerhard BARABASS	Responsable C10, Responsable tirs libres C10 et C50.
M. Claude Alain HILTBRUNNER	Responsable P10.
M. Henri DEUTSCH	Chef distinctions, Archiviste, Banneret remplaçant.
M. Alain DUCHOUD	Responsable 300m.
M. Laurent JAKOB	Responsable matcheurs, Responsable tirs libres F300 et pistolet.

Le Président passe au vote en bloc à main levée.

La réélection du comité est acceptée à l'unanimité et par acclamation.

Le Président passe la parole à Mme Céline BLANC, Vice-Présidente pour la réélection du Président.

La Vice-Présidente propose de réélire notre Président, M. Laurent JAKOB entré en 2015 au comité avec la fonction de Responsable des matcheurs et des tirs libres. L'année suivante, il la remplace à la tête du tir sportif 300m puis le 23 mars 2018 lors de l'assemblée des délégués il succède à M. André MAURY à la présidence de l'ASGT.

Cela fait maintenant 2 ans que le comité a de la chance et le plaisir de travailler sous ses ordres, et elle demande aujourd'hui à l'assemblée de réélire M. Laurent JAKOB à la présidence de l'ASGT, à moins qu'un autre candidat souhaite se proposer !

La Vice-Présidente passe au vote à main levée.

La réélection du Président est acceptée à l'unanimité et par acclamation.

Le comité remercie le Président pour son dévouement et son écoute à la tête de l'ASGT, le félicite pour ce nouveau mandat et espère que ce ne sera pas le dernier.

9.3 Membres du bureau

Les membres du bureau sont une aide indispensable pour toutes les manifestations et organisations de l'année. Actuellement, le comité a le plaisir de compter parmi eux :

Hors comité :

M. Serge FAVRE	Responsable P25
M. Claude MAILLEFER	Responsable Concours Fédéral des Sociétés C50
Mme Vivienne DUPPENTHALER	Responsable primes et distinctions C50

Membres du bureau :

M. Frédéric CHOLLET	Webmaster
M. Jaime CASCAO	Adjoint P50
M. Patrick FRIEDLI	Adjoint P10, et gestion du stock des médailles
M. André MAURY	Consultant

Et un nouveau venu qui a rejoint le bureau pendant le repas qui suivait la dernière assemblée à Bernex : M. Patrick WEBER, Banneret.

Le Président rappelle qu'il y a des postes toujours ouverts et qu'il est en attente de recevoir des candidatures, même en cours d'année, à savoir :

- Archiviste ;
- Adjoints pour les responsables 300m, carabine 50m, carabine 10m, et pistolet 25m.

9.4 Election d'une société de vérification des comptes

La société de tir Servir Police, arrive en fin de mandat comme vérificateur des comptes et se doit d'être remplacée. Selon le tournoi, il est proposé la société de tir S.T.S.G. Société de Tir Sportif Genève.

Pour l'exercice 2020 les sociétés sont :

- **Société Militaire de Genève**
- **Société de tir Sous-officiers et Soldats**
- **S.T.S.G. Société de Tir Sportif Genève**

Le Président demande s'il y a des questions.

Aucune question n'est posée.

Le Président passe au vote à main levée.

Les sociétés sont acceptées à l'unanimité.

10. Information et divers

L'année 2020 aurait dû être une année importante pour le tir. Ça aurait dû être l'année de la Fête Fédérale de Tir 2020 à Lucerne et du match inter-cantonal. Ce n'est que partie remise. La FST et l'ASGT espèrent que cette fête aura lieu en 2021 ; elle a déjà été planifiée et baptisée « FFT2020+1 ». Le calendrier des fêtes cantonales est, de ce fait, décalé d'une année jusqu'en 2027 (FFT2026 aux Grisons).

Ces années charnières de FFT sont aussi l'occasion pour la FST de revoir les règlements, de proposer de nouveaux concours ou de dépoussiérer certaines anciennes formules qui ne suscitent plus assez l'intérêt des tireurs. Par exemple, un concours mixte, homme-femme est proposé cette année ; le tir sur appui prend lui un bel essor, alors que le TargetSprint a plus de peine à trouver sa place. Il est donc important de suivre les nouvelles de la FST et le Président remercie les chefs de discipline qui doivent sans cesse s'adapter et adapter les règlements pour rester en ligne avec la fédération. Le nouveau règlement du tir sportif est en chantier et sera applicable dès le 01.01.2022.

Il n'y a pas eu d'assemblée des délégués suisses, cela s'est fait par courrier. Un point important à relever est l'acceptation de la Fédération Suisse de Tir Dynamique (FSTD). Au sein de la FST. Les délégués de la FST l'ont validée et elle doit encore l'être par la FSTD, qui n'a pas encore tenu son assemblée. Toute une nouvelle documentation (règlements, concours, licence, etc...) devra être mise en place.

Finalement la FST informe que l'armée se détache gentiment des tireurs. Dès 2023, la munition pistolet 7.65mm et la munition de match ne sera plus fournie par le DDPS. Dès 2021, le centime du sport ne sera plus prélevé par le DDPS sur les factures munitions mais fera plutôt l'objet d'une facturation séparée par la FST. Finalement, l'AFS va être remplacée d'ici environ 2023. De grandes discussions sont en cours pour savoir s'il faut rester avec l'armée sur cette base de données ou s'il faut faire une base de données propre à notre sport.

Le coronavirus n'a pas seulement fait des dommages parmi la population et les tireurs, il a aussi totalement désorganisé nos activités et notre calendrier. Les cours JT n'ont pu être organisés comme prévu. Malgré une certaine flexibilité de la FST, la plupart des cours ont été annulés. Quelques sociétés ont néanmoins organisé quelques cours, un grand merci pour leur dévouement.

Les tirs militaires ou programmes obligatoires ne sont cette année pas obligatoires. A part quelques mordus, quelques militaires qui veulent conserver leur fusil après leur obligation de servir et les membres tireurs des sociétés, nous ne voyons pas beaucoup d'affluence dans les stands.

Le tir en campagne a aussi été décalé et sera organisé de manière centralisée pour les sociétés de Bernex les 11 et 12 septembre 2020. Les autres sociétés, qui ont leur stand, ont déjà ou feront encore quelques tirs en campagne.

Prix, médailles et challenges

Comme indiqué dans la convocation, le comité ne peut malheureusement pas faire de distribution de prix cette année. C'est pourquoi, le comité a mis dans des enveloppes, que M. Henri DEUTSCH distribuera à la fin de cette assemblée, tous les prix et récompenses pour les tireurs. Cette situation est regrettable car c'est toujours un plaisir pour nous de récompenser les tireuses et tireurs méritant(e)s, et pour eux, d'être reconnu(e)s devant l'assemblée, voire honoré(e)s par un officiel. Le Président prie donc de transmettre ces récompenses accompagnées de ses vives félicitations aux ayant-droit.

L'ASGT tient aussi à remercier tous les donateurs :

Pour les JT et Ado :

- le Service des affaires militaires
- la Ville de Genève
- l'ASGT
- M. Philippe BON
- M. Michel FRANCEY
- la Société de tir les Amis du Mannequin
- les Directeurs de cours JT

Pour les autres récompenses :

- le Cercle du Général Guillaume Henri Dufour
- la Société de tir de Versoix
- la Société de tir Servir Police
- la Société de tir de l'Arquebuse et de la Navigation
- la Société de tir de Veyrier
- la Société de tir des Carabiniers de Jussy
- la Société de tir des Carabiniers Genevois

Ces sociétés ont offert les prix de groupes pour les 6 dernières années. L'ASGT les en remercie chaleureusement. Pour les prochaines années, la liste des donateurs sera renouvelée lors de la prochaine conférence des Présidents. Merci déjà d'y penser et de venir avec des propositions.

11. Proposition des sociétés

Aucune proposition n'est parvenue au comité dans les délais.

AG des délégués 2021

Le Président informe que, sous réserve de confirmation de la commune pour la salle, la 17^e Assemblée des Délégués de l'Association Sportive Genevoise de Tir se tiendra le 20 mars 2021, à Jussy. Elle sera organisée par la Société des Carabiniers de Jussy.

Le Président prie à la fin de l'assemblée chaque société passe vers M. Henri DEUTSCH pour retirer les enveloppes de leur société.

Le Président remercie sincèrement encore une fois l'Arquebuse et de la Navigation pour la mise à disposition de la salle et du vin d'honneur.

« Au nom du comité de l'ASGT je vous souhaite une bonne fin de saison de tir 2020, malgré tout, dans toutes les disciplines, du plaisir et de la réussite. Le côté convivial et amical de notre sport, l'absence de violence et le professionnalisme de nos cadres est un exemple, et doit le rester. Que vive le tir sportif, le tir en général, que vive l'ASGT, que vive Genève et que vive la Suisse ».

Le Président lève l'assemblée à 19h55.

La secrétaire : Sandra CEREGHETTI